



Le jeudi 17 octobre 2024 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 11 octobre 2024 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, M. Laurent GHEYSENS

Absents excusés (avant donné pouvoir) : Mme Juliette de BAROLET (à Mme Marie VANOYE), M. Bernard CAUDAL (à Mme Annie HUS), Mme Dorothée GENASI (à M. Xavier BASSSELET), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Bernard JEAN BAPTISTE), M. Philippe LEMPIRE (à Mme Laura NAESSENS)

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N°24-3-9

Sport

Sportif de haut niveau

Aide financière à Martin Lefèvre

Rapport de Mme Marie SION
Conseillère municipale déléguée aux sports

Martin LEFEVRE, jeune Bonduois de 21 ans, est aujourd'hui inscrit sur la liste des athlètes de haut niveau du Ministère des Sports. Il est en effet un grand espoir de l'athlétisme en saut en hauteur.

Classé 4^{ème} au Championnat du monde des moins de 20 ans en 2022, champion de France Elite 2024, il espère pouvoir représenter notre pays aux Championnats du Monde de Tokyo en 2025 ainsi qu'aux Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028.

Adhérent au club de Villeneuve d'Ascq, il s'y prépare tout en poursuivant parallèlement ses études d'hôtellerie.

Eu égard à ce parcours sportif exceptionnel et compte tenu des exigences que son projet implique en termes de préparation, il vous est proposé d'accorder à Monsieur Martin LEFEVRE une bourse de 1000 euros au titre du soutien aux sportifs de haut niveau, objet de la délibération n° 23-3-16.

La dépense sera imputée au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires :
Commission du 1^{er} octobre 2024

Vote à l'unanimité

Le conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



M. Pierre DELZENNE
Conseiller Municipal délégué
Secrétaire de séance